Leçon n° 2 : « Egalité fille-garçon et discrimination »

Introduction : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme écrite en 1948 admet dans son préambule une égalité des droits des hommes et des femmes. Cette égalité, nécessaire afin que toutes et tous soient réellement respectés, progresse peu à peu mais n'est pas parfaite.
Qu'entend-on par égalité homme-femme et en quoi peut-on dire qu'elle progresse peu à peu ?

I – Des stéréotypes : « les filles ça joue pas au foot »

A – Les stéréotypes féminins

Les stéréotypes féminins dans les séries de fiction

L'étude réalisée par le Conseil montre que le profil des femmes dans les fictions semble répondre à des stéréotypes que l'on peut qualifier de « traditionnels ». Parmi les stéréotypes les plus courants, celui de l'infériorité de la femme dans le domaine professionnel, de sa subordination, perdure globalement dans les fictions. Ainsi, si l'on prend en compte l'ensemble des personnages, les femmes occupent globalement moins de postes à responsabilité …, gagnent moins bien leur vie que leur conjoint…et exercent plus fréquemment des professions traditionnellement perçues comme féminines. Si le stéréotype d'une femme au foyer à la fois belle et maternelle n'apparaît jamais complètement tel quel dans les séries actuelles, on constate qu'il perdure à travers certaines grandes tendances physiques et psychologiques attribuées à de nombreux personnages féminins…Les personnages féminins sont plus fréquemment représentés dans l'espace privé ou intime. De la même manière, la majorité des personnages féminins (56%) présentent des traits de caractère « doux » alors que seuls 37% des personnages masculins présentent ces traits de caractère. Concernant les tâches domestiques, 13% des personnages féminins s'y consacrent plus que leur conjoint contre seulement 3% pour les hommes. Enfin, sans surprise, les premiers rôles féminins peuvent très majoritairement être perçus comme séduisants. De surcroît, les femmes sont plus facilement placées en situation de subir les rapports de séduction que de les initier : parmi les premiers rôles féminins, seulement 22% des femmes sont perçues comme séductrices contre 40% des hommes.

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/Juillet 2014

Vidéo Francetvéducation

Les stéréotypes dans les catalogues de jouet

Catalogue Jouéclub noël 2015

Les filles et l'école, hier et aujourd'hui

L'ouvroir, Paul Renouard, 1890.

Des polytechniciennes en 2012.

[Vidéo francetvéducation]

A – Les stéréotypes féminins

Trace : La société dans laquelle nous vivons et l'éducation que nous avons reçue véhiculent un certain nombre de stéréotypes concernant les femmes (des croyances caricaturales, simplistes ou fausses). La publicité, les fictions télévisées ou encore les catalogues de jouets regorgent de ces stéréotypes qui placent la femme plus volontiers à la maison, lui associant plus aisément qu'aux hommes la couleur rose ou encore la plaçant en position d'inférieure dans le cadre du travail. Même si les stéréotypes évoluent dans le temps (les filles n'étaient pas censées être faites pour l'école avant la seconde moitié du XIXè siècle), certains persistent et entravent le potentiel de certaines jeunes filles qui hésitent par exemple à s'orienter vers les sciences alors qu'elles en auraient les capacités.

B - Des stéréotypes qui mènent à des discriminations

Le sexisme

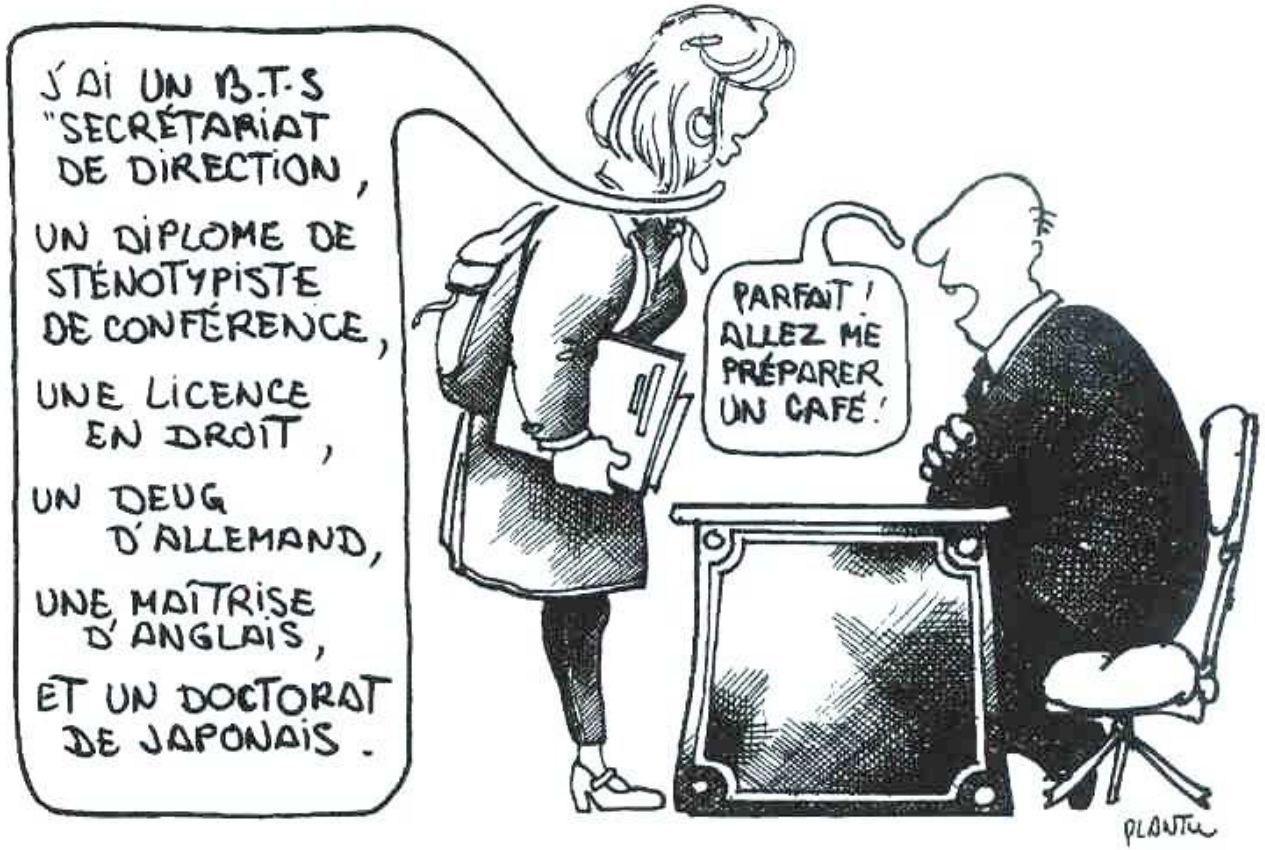
J'AI UN B.T.S "SECRÉTARIAT DE DIRECTION,
UN DIPLOME DE STÉNOTYPISTE DE CONFÉRENCE,
UNE LICENCE EN DROIT,
UN DEUG D'ALLEMAND,
UNE MAÎTRISE D'ANGLAIS,
ET UN DOCTORAT DE JAPONAIS.
PARFAIT ! ALLEZ ME PRÉPARER UN CAFÉ !
PLANTU

Les inégalités économiques

Selon l'ONU, les femmes représentent 70 % des pauvres dans le monde.
En Europe, malgré les objectifs ambitieux de la Commission européenne et du projet Europe 2020 en termes de lutte contre la pauvreté, un quart des européens est susceptible d'être touché par l'exclusion sociale et la pauvreté. En 2013, cela correspondait à 65 millions de femmes et 57,6 millions d'hommes. Les femmes âgées et les mères célibataires sont les plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté, notamment plus d'une mère célibataire sur deux.

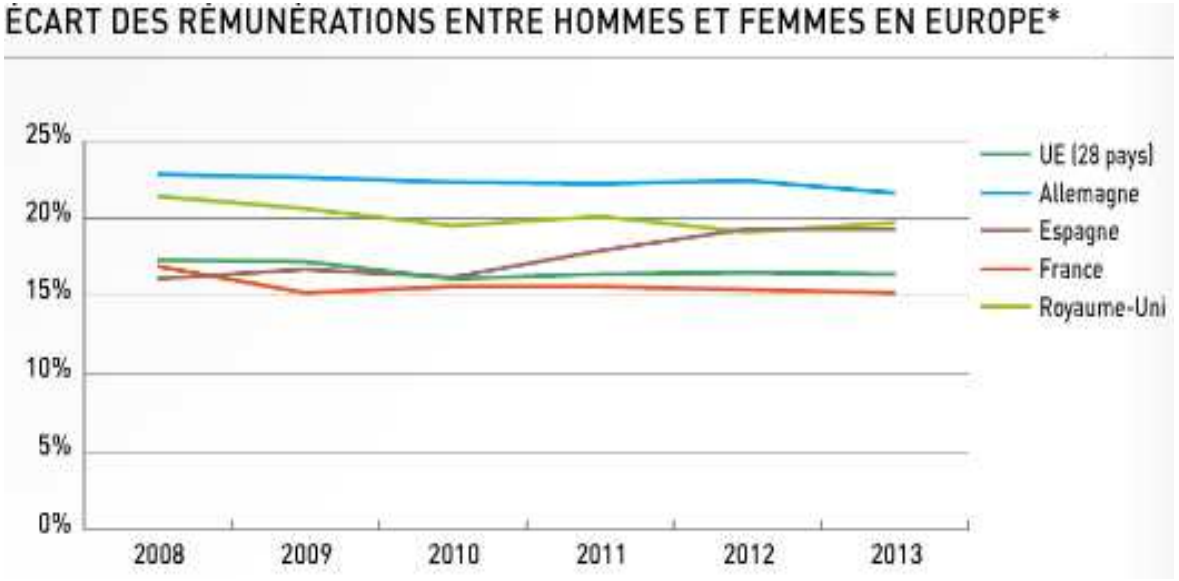

Source observatoire des inégalités 2015

Les inégalités face aux responsabilités

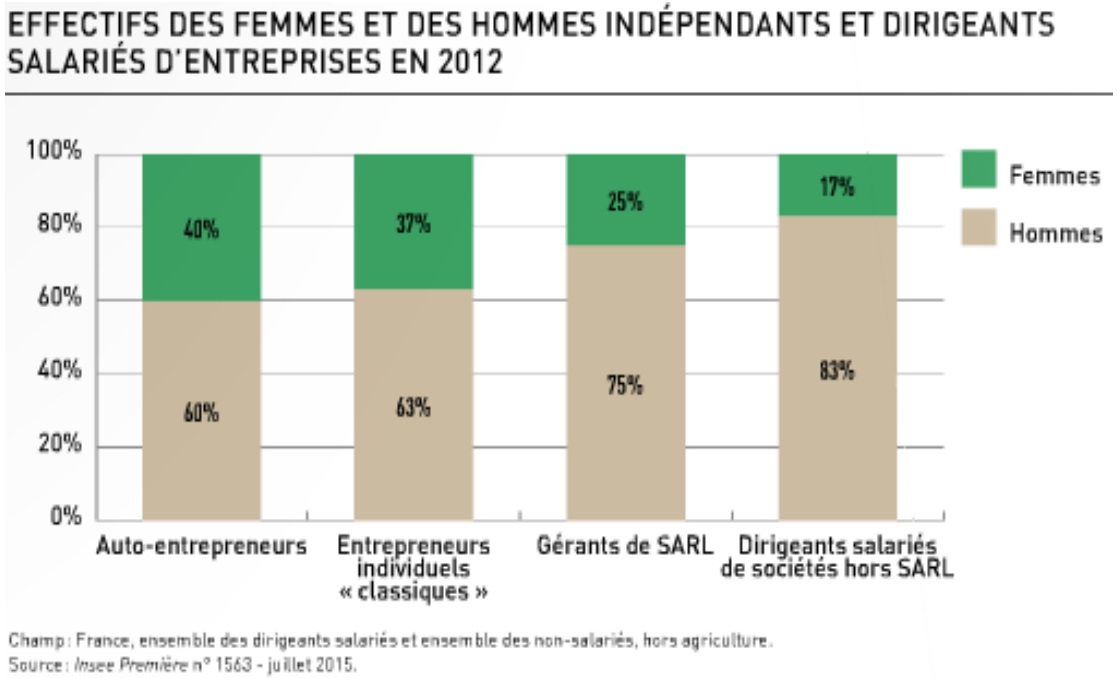

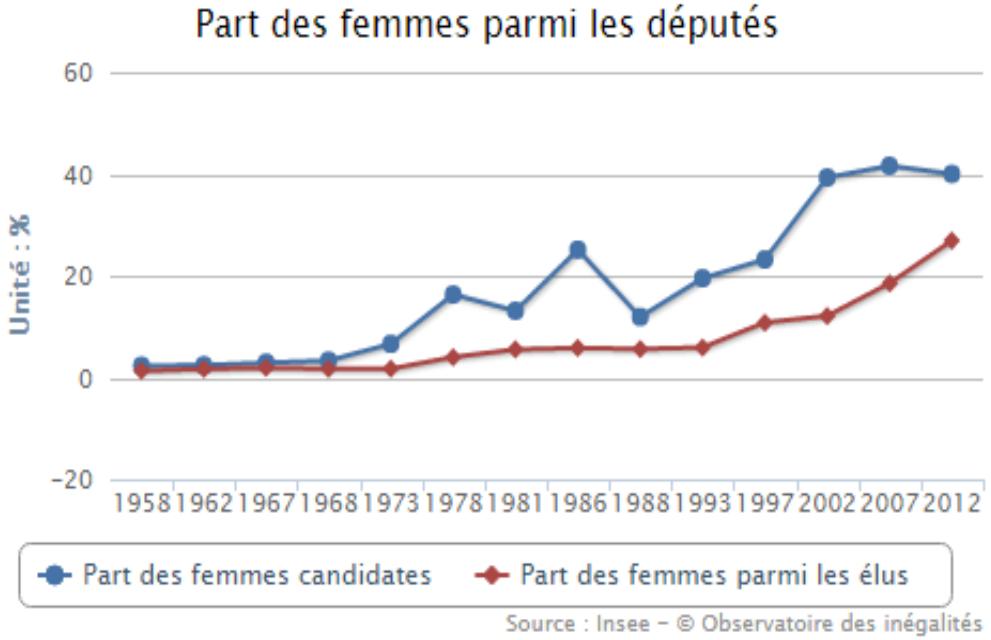

http://www.inegalites.fr/

Les inégalités face aux tâches domestiques

Evolution du partage des tâches domestiques
Unité : heures et minutes

	Hommes			Femmes		
	1999	2010	Evolution	1999	2010	Evolution
Temps domestique	01:59	02:00	0:01	03:48	03:26	- 00:22
- Dont ménage, courses	01:04	01:08	00:04	03:06	02:35	- 00:31
- Dont soins aux enfantset adultes	00:11	00:18	00:07	00:27	00:36	00:09
- Dont bricolage	00:30	00:20	- 00:10	00:04	00:05	00:01
- Dont jardinage, soins aux animaux	00:14	00:14	00:00	00:11	00:10	- 00:01

Durée moyenne au cours d'une journée (du lundi au dimanche).

Source : Insee - Enquêtes Emploi du temps - © Observatoire des inégalités, France métropolitaine - Hommes et femmes ayant un emploi

http://www.inegalites.fr/

Les violences faites aux femmes

VICTIMES DÉCLARÉES DE VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES PAR CONJOINT OU EX-CONJOINT AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

	FEMMES			HOMMES		
	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	%	TAUX DE PLAINTE	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	%	TAUX DE PLAINTE
Victimes sur un an de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint* dont :	217 000	1	15	77 000	0,4	6
- violences physiques	185 000	0,8	17	73 000	0,4	6
- violences sexuelles	57 000	0,3	ns	7 000	< 0,05	ns
dont viol ou tentative de viol	41 000	0,2	ns	6 000	< 0,05	ns

* Conjoint cohabitant ou ex-conjoint à la date de l'enquête.
Champ : personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménages ordinaires, France métropolitaine.
Source : enquête Cadre de vie et sécurité Insee-ONDRP 2010-2014.

http://issuu.com/ministere-solidarite

B - Des stéréotypes qui mènent à des discriminations

Trace : Les exemples de discrimination (le fait de traiter quelqu'un ou un groupe de personnes différemment et en général plus mal en raison de sa couleur de peau, sa nationalité, sa religion ou encore son sexe) concernant les femmes sont nombreux. Ce type de discrimination est appelé sexisme (attitude discriminatoire fondée sur le sexe). Elles mènent à des inégalités au niveau économique (à compétence égale, les femmes ont des salaires inférieurs à ceux des hommes dans le privé, elles occupent moins de postes à responsabilité), politique (Mais les femmes représentent désormais 38.7% des députés français) et domestiques (les femmes passent beaucoup plus de temps que les hommes aux tâches domestiques). Par ailleurs, les violences faites aux femmes concernent des centaines de milliers de femmes tous les ans en France.

II - Vers l'égalité ?

A – Le combat des féministes

Le combat d'une féministe: Benoîte Groult

Vidéo francetvéducation

L'évolution des droits des femmes

1907 : La loi accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.

1928 : Congé de maternité de deux mois à plein traitement pour toutes les salariées de la fonction publique.

1936 : Premières femmes sous-secrétaires d'Etat.

1944 : Ordonnance accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

1946 : Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution.

1947 : Première femme nommée ministre (Germaine Poinso-Chapuis santé publique et population).

1965 : Loi qui autorise les femmes à exercer une profession sans autorisation maritale et à gérer leur biens propres.

1967 : Loi Neuwirth qui autorise la contraception.

1972 : Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.

1975 : Instauration du divorce par consentement mutuel.
Obligation de la mixité scolaire.
La loi Veil autorise l'IVG (interruption volontaire de grossesses) pour une période probatoire de 5 ans.

1992 : Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

2000 : Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux.

2006 : Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
Loi sur la prévention et la répression des violences au sein du couple.

2007 : Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

A – Le combat des féministes

Trace : La lutte pour la défense des intérêts des femmes dans la société est surtout le fait des féministes. L'une des premières en France fut Olympe de Gouges qui écrivit en 1792 la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ». Leurs luttes permirent aux femmes de voir peu à peu leurs droits évoluer en France. Ainsi, les premières femmes à participer à un gouvernement sont nommées en 1936, elles acquièrent le droit de vote en 1944, la mixité scolaire apparaît en 1975 tout comme la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse. En 2000 la loi sur la parité souhaite un plus grand accès des femmes aux mandats électoraux et en 2006 une loi impose l'égalité salariale entre hommes et femmes.

B – Un objectif encore à atteindre : l'égalité des droits

Qu'est-ce que l'égalité des droits ?

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

La loi du 4 août s'articule autour de cinq priorités :

•de nouveaux moyens pour l'égalité professionnelle et une meilleure articulation des temps de vie, avec le renforcement de la négociation d'entreprise et de branche en faveur de l'égalité professionnelle…

•une garantie publique contre les impayés de pension alimentaires , afin d'améliorer la situation des femmes qui élèvent seules leurs enfants et de lutter contre le non-versement des pensions alimentaires ;

•la lutte contre les violences faites aux femmes , grâce au renforcement de l'ordonnance de protection et des infractions relatives au harcèlement et la priorité donnée à l'éviction du conjoint violent du domicile ;

•le recul des stéréotypes sexistes , les pouvoirs de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et les obligations des chaînes ayant été renforcés, et les concours de « mini-miss » réglementés ;

•la généralisation de la parité , avec la traduction, dans tous les secteurs de la vie sociale, du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités…

B – Un objectif encore à atteindre : l'égalité des droits

Trace : L'égalité des droits entre hommes et femmes c'est permettre aux femmes, malgré leurs différences biologiques avec les hommes, d'être traitées de la même manière qu'eux, de ne pas être entravées dans leurs potentialités par le seul fait d'être une femme. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise à avancer encore vers l'égalité autour de 5 piliers : l'égalité professionnelle, la lutte contre les pensions alimentaires impayées, contre les violences, contre les stéréotypes sexistes et pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilité.